

LE RESPONSABLE D'ARBITRAGE DE REGION (R.A.R)

DEFINITION, STATUT, MISSION

Le Responsable d'Arbitrage de Région est en charge de la promotion, de la formation et de l'animation de la commission régionale d'arbitrage. A ce titre il participe activement à l'animation et au développement de son comité régional.

Il est *Arbitre National 2°* au moins (*sauf dérogation de la commission nationale d'arbitrage*), nommé par le président du C.R.T dans lequel il est licencié.

Il participe activement aux différents stages nationaux d'arbitrage et à l'encadrement des compétitions nationales pour lesquelles il est convoqué. Il est tenu d'appliquer les directives de la direction nationale de l'arbitrage et de s'informer de l'évolution des règles d'arbitrage et autres règlements fédéraux.

Le R.A.R peut s'entourer d'une équipe d'arbitres pour le seconder dans ses différentes missions.

En outre sous l'autorité du Président de C.R.T en liaison avec le Directeur Technique Régional :

Il est élaboré le projet de formation, de développement, d'animation et d'encadrement de la commission régionale d'arbitrage en fixant des objectifs de réalisation

1. Il organise les stages de formation et les briefings d'arbitrage
2. Il constitue et convoque les collectifs d'arbitres dans le cadre des manifestations du C.R.T
3. Il organise les examens régionaux d'arbitres
4. Il assure des actions de développement
5. Il participe à l'animation du CRT
6. Il élabore le rapport / bilan de ces actions annuelles

1. STAGES DE FORMATION ET BRIEFINGS DES ARBITRES

Quatre types de stages seront organisés par le R.A.R :

- A. Les stages de préparation au diplôme d'arbitre de région
- B. Les stages de préparation au diplôme d'arbitre national
- C. Le briefing des arbitres, précédant les compétitions
- D. Les stages de recyclage et de perfectionnement

A. Stages de préparation au diplôme d'Arbitre de Région

- Durée : 15 heures
- Répartition minimum : 3 journées de 5 heures
- Conditions d'accès : *cf la filière d'arbitrage combat*

- PROGRAMME DE FORMATION AU DIPLÔME D'ARBITRE DE REGION -

- *La réglementation des compétitions (cf cahier de réglementation des compétitions)*
Les compétitions Promesses, Avenirs, Juniors, Seniors, Espoirs et Vétérans. Les conditions de participation aux championnats régionaux et départementaux, la coupe régionale benjamins -

Fédération Française de Taekwondo et disciplines associées

minimes, les compétitions diverses, la pesée, contestations, coachs, strapping, tenues des combattants et marquage.

- La réglementation de l'arbitrage (cf règlement d'arbitrage des compétitions et plan de l'aire de combat)

Articles : 3 - 4 - 7 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20

- Les gestes de commandements de l'arbitre (cf fiche gestes et commandements)

Les Gestes d'appel des combattants, d'arrêt et de reprise du combat, les avertissements, sanctions, retraits de points, interruption du combat, décompte des combattants, le geste de décision

- Les mises en situation

Des exercices de mise en situation seront réalisés, pour permettre aux stagiaires d'appliquer leurs connaissances. Ils devront placer le stagiaire dans chacune de ces fonctions : juge et arbitre, contrôleur des équipements, chronométreur, gestion de la scoring-machine.

- La gestion des collectifs d'arbitres dans le cadre de compétitions départementales

Constitution et répartition des équipes sur les aires, gestion des roulements, briefing de début et de fin de compétition, rapports.

- Attitude et comportement (cf fiche "attitude et comportement")

Formation sur l'attitude et le comportement de l'arbitre et du juge dans le cadre de ces interventions, sur les obligations de réserve et de discrétion ainsi que sur sa tenue vestimentaire.

B. Stages de préparation au diplôme d'Arbitre de National 3°

- Durée (stage de préparation) : 15 heures + 3 stages de recyclage/perfectionnement ou briefings

- Répartition minimum (stage de préparation) : 3 journées de 5 heures

- Conditions d'accès : cf la filière d'arbitrage combat

<p align="center">- PROGRAMME DE FORMATION AU DIPLÔME D'ARBITRE NATIONAL 3° -</p>
--

- La réglementation des compétitions (cf cahier de réglementation des compétitions)

- La réglementation de l'arbitrage (cf règlement d'arbitrage des compétitions et plan de l'aire de combat)

- Les gestes de commandements de l'arbitre (cf fiche gestes et commandements)

- Les mises en situations

Des exercices de mise en situation seront réalisés, pour permettre aux stagiaires d'appliquer leurs connaissances. Ils devront placer le stagiaire dans chacune de ces fonctions : responsable d'aire de combat, juge et arbitre, contrôleur des équipements, chronométreur, gestion de la scoring-machine, gestion des réclamations

Fédération Française de Taekwondo et disciplines associées

- *La gestion des collectifs d'arbitres dans le cadre de compétitions régionales*
Constitution et répartition des équipes sur les aires, gestion des roulements, briefing de début et fin de compétition, évaluations rapports.

- *Attitude et comportement (cf fiche "attitude et comportement")*
Formation sur l'attitude et le comportement de l'arbitre et du juge dans le cadre de ces interventions, sur les obligations de réserve et de discrétion ainsi que sur sa tenue vestimentaire

- *La direction nationale d'arbitrage*
Organigramme, fonctionnement, rôle

- *Historique de l'arbitrage*
L'arbitrage en Taekwondo de la création de la W.T.F à nos jours

C. Le briefing des arbitres, précédent les compétitions

Le R.A.R dirigera et/ou supervisera, l'organisation d'un briefing précédant chaque compétition. Le briefing d'une durée d'1h/1h30, se déroulera la veille ou juste avant le début de la compétition.

Il comportera 4 temps :

- ☞ Une présentation de la compétition, effectifs, catégories, aires de combats, collectif d'arbitrage, responsables d'aires de combats, planifications et horaires, informations diverses....
- ☞ Un rappel des principales règles d'arbitrage et de leurs applications concrètes sur les catégories d'âge concernées par la compétition
- ☞ Une mise en situation, des gestes et des interventions d'arbitrage
- ☞ Un contrôle du bon fonctionnement des scoring-machines

D. Les stages de recyclage et de perfectionnement

Durant la saison, le R.A.R organisera un ou plusieurs stages de recyclage et de perfectionnement des arbitres. Ces stages s'adresseront à l'ensemble des arbitres et stagiaires du CRT.

Le programme sera établi par le R.A.R, qui privilégiera les mises en situation et applications actives des règles d'arbitrage.

2. CONSTITUTION ET CONVOCATION DES COLLECTIFS D'ARBITRAGE

Au début de chaque nouvelle saison, le R.A.R adressera à l'ensemble des membres du collectif d'arbitrage régional le calendrier des compétitions ainsi qu'une fiche de positionnement (*cf organisation fédérale*).

Les arbitres concernés mentionneront sur cette fiche leurs présences aux compétitions de la saison. Dès réception de ces fiches dûment complétées, le R.A.R constituera les collectifs d'arbitres pour chaque compétition de la saison à venir, en tenant compte notamment du nombre d'aires de combat. Une synthèse de ces collectifs sera réalisée et adressée à l'ensemble des arbitres régionaux pour qu'ils puissent anticiper leurs présences.

Fédération Française de Taekwondo et disciplines associées

3. LES EXAMENS D'ARBITRES DE REGION

Lors de la réalisation du calendrier des différentes manifestations régionales, le R.A.R, fixera, outre la date des différents stages, celle de l'examen annuel d'arbitre régional.

A ce titre, le R.A.R, diffusera les fiches d'inscriptions disponibles sur le site fédéral.

Il préparera et organisera l'examen d'arbitrage en s'appuyant sur les modalités d'examen d'arbitre de région disponibles sur le site fédéral. Il constituera une équipe d'examineurs, titulaires du diplôme d'arbitre national 3° au moins (*sauf dérogation de la D.N.A*).

A l'issue de l'examen, le R.A.R transmettra une copie des notes et de la liste des reçus à la F.F.T.D.A.

4. ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Dans le cadre des ses fonctions, le R.A.R assure des actions de promotion de l'arbitrage, qui peuvent prendre la forme d'interventions lors de réunions, (formations de dirigeants, enseignants...) ou des stages découvertes de l'arbitrage en clubs ou lors de rassemblements....

5. PARTICIPATION A L'ANIMATION DU CRT

Le RAR participe à l'animation et à la vie du CRT dont il dépende.

A ce titre, il conseille le président du CRT sur les actions et sur les questions d'arbitrage, il est également source de propositions.

Le R.A.R communiquera et informera l'ensemble des arbitres, clubs et autres cadres régionaux des évolutions ou de changements de règles de compétitions et d'arbitrage.

Il peut également proposer un budget annuel des actions d'arbitrage et s'assurer que les demandes de subventions (CNDS, Conseil régional...) soient bien réalisées.

6. RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL

En fin de saison, le RAR établira un rapport / bilan de ces différentes activités qu'il présentera et analysera avec son Président de CRT et qu'il transmettra à la commission nationale d'arbitrage :

- Rapport / bilan des stages effectués (dates, lieux, effectifs, thèmes abordés...)
- Rapport / bilan de l'examen d'arbitre régional (date, lieu, résultats, notes...)
- Rapport / bilan des compétitions encadrées (dates, lieux, effectifs, rapports...)
- Rapport / bilan des actions de développement
- Budget annuel

DIVERS

- Sur les passeports sportifs, les responsables devront clairement identifier les stages réalisés : briefing, stage de préparation ADR, AN3, recyclage ou perfectionnement.

- Dans le cadre des conditions d'accès au diplôme d'arbitre de région, seuls les stages de préparation au diplôme d'ADR seront pris en compte (*les briefings ne seront pas comptabilisés comme stage de formation*).

- Dans le cadre des conditions d'accès au diplôme d'arbitre national 3°, 50% des stages obligatoires devront être des stages de préparation au diplôme d'AN 3°.

- Dans le cadre des conditions d'accès aux diplômes d'arbitres nationaux 1° & 2°, 50% des stages obligatoires devront être des stages de formation, de recyclage ou de perfectionnement.

Fédération Française de Taekwondo et disciplines associées

EXAMEN NATIONAL D'ARBITRAGE - MODALITES D'EXAMENS

- ARBITRE REGIONAL -

1. Réglementation des compétitions et de l'arbitrage :
 - SUJET : 20 questions de réglementation "compétition et d'arbitrage"
 - MODALITE : Questionnaire à réponses multiples
 - NOTE : sur 20
 - DUREE : 20 minutes (*épreuve collégiale*)
2. Mise en situation :
 - SUJET : 30 mises en situations
 - MODALITE : 4 mises en situation tirées au sort par le candidat
 - NOTE : sur 20
 - DUREE : 5 minutes maximum (*par candidat ou groupe de candidats*)
3. Démonstration gestuelle :
 - SUJET : 20 démonstrations gestuelles
 - MODALITE : 4 démonstrations gestuelles tirées au sort par le candidat
 - NOTE : sur 20
 - DUREE : 5 minutes maximum (*par candidats ou groupe de candidats*)
4. Entretien individuel :
 - SUJET : 1 question portant sur l'arbitre et l'arbitrage (*formation, développement, règles, situations...*)
 - MODALITE : Entretien oral individuel
 - NOTE : sur 20
 - DUREE : 5 minutes maximum / candidat

- ARBITRE NATIONAL 3° -

1. Réglementation des compétitions et de l'arbitrage :
 - SUJET : 20 questions de réglementation "compétition et d'arbitrage"
 - MODALITE : Questionnaire à réponses multiples
 - NOTE : sur 20
 - DUREE : 20 minutes (*épreuve collégiale*)
2. Mise en situation :
 - SUJET : 30 mises en situations
 - MODALITE : 4 mises en situation tirées au sort
 - NOTE : sur 20
 - DUREE : 5 minutes maximum (*par candidat ou groupe de candidats*)
3. Démonstration gestuelle :
 - SUJET : 20 démonstrations gestuelles
 - MODALITE : 4 démonstrations gestuelles tirées au sort
 - NOTE : sur 20
 - DUREE : 5 minutes maximum (*par candidat ou groupe de candidats*)
4. Gestion des équipes d'arbitres départementaux : (*annale 2007*)
 - SUJET : Comment allez vous gérer et organiser un collectif de 15 arbitres pour 2 aires de combats, dans le cadre d'une compétition départementale de 120 compétiteurs cadets, juniors et seniors.
 - MODALITE : Entretien oral individuel
 - NOTE : sur 20
 - DUREE : 5 minutes maximum par candidat
5. Entretien individuel : (*annale 2007*)
 - SUJET : Que pensez-vous des dernières évolutions des règles d'arbitrage ?
 - MODALITE : Entretien oral individuel
 - NOTE : sur 20
 - DUREE : 5 minutes maximum / candidat

Fédération Française de Taekwondo et disciplines associées

- ARBITRE NATIONAL 2° -

1. Réglementation des compétitions et de l'arbitrage :
 - SUJET : 25 questions de réglementation "compétition et d'arbitrage"
 - MODALITE : Questionnaire à réponses multiples
 - NOTE : sur 20
 - DUREE : 20 minutes (*épreuve collégiale*)
2. Mise en situation :
 - SUJET : 30 mises en situations
 - MODALITE : 4 mises en situation tirées au sort
 - NOTE : sur 20
 - DUREE : 5 minutes maximum (*par candidat ou groupe de candidats*)
3. Démonstration gestuelle :
 - SUJET : 20 démonstrations gestuelles
 - MODALITE : 4 démonstrations gestuelles tirées au sort
 - NOTE : sur 20
 - DUREE : 5 minutes maximum (*par candidat ou groupe de candidats*)
4. Gestion des équipes d'arbitres régionaux : (*annale 2007*)
 - SUJET : Comment allez vous gérer et organiser un collectif de 25 arbitres pour 3 aires de combats, dans le cadre d'une compétition régionale de 150 compétiteurs cadets, juniors et seniors.
 - MODALITE : Entretien oral individuel
 - NOTE : sur 20
 - DUREE : 5 minutes maximum par candidat
5. Entretien individuel : (*annale 2007*)
 - SUJET : Après avoir énuméré les principales évolutions des dernières règles d'arbitrages, vous en présenterez les répercussions sur le déroulement des combats ?
 - MODALITE : Entretien oral individuel
 - NOTE : sur 20
 - DUREE : 10 minutes maximum par candidat

- ARBITRE NATIONAL 1° -

1. Réglementation des compétitions et de l'arbitrage :
 - SUJET : 30 questions de réglementation "compétition et d'arbitrage"
 - MODALITE : Questionnaire à réponses multiples
 - NOTE : sur 20
 - DUREE : 20 minutes (*épreuve collégiale*)
2. Mise en situation :
 - SUJET : 30 mises en situations
 - MODALITE : 4 mises en situation tirées au sort
 - NOTE : sur 20
 - DUREE : 5 minutes maximum (*par candidats ou groupe de candidats*)
3. Gestion des équipes d'arbitres nationaux : (*annale 2007*)
 - SUJET : Comment allez vous gérer et organiser un collectif de 45 arbitres pour 4 aires de combats, dans le cadre d'une compétition nationale de 250 compétiteurs, juniors et seniors.
 - MODALITE : Entretien oral individuel
 - NOTE : sur 20
 - DUREE : 5 minutes maximum / candidat
4. Entretien individuel : (*annale 2007*)
 - SUJET : Quelles stratégies pourriez vous mettre en place dans le cadre du développement et de la formation des arbitres ?
 - MODALITE : Entretien oral individuel
 - NOTE : sur 20
 - DUREE : 10 minutes de préparation - 10 minutes d'entretien maximum

Fédération Française de Taekwondo et disciplines associées

5. Soutenance de dossier :

- SUJET : Votre président de CRT vous demande, de lui proposer un projet d'animation de la commission régionale d'arbitrage, pour les deux prochaines saisons. Vous bâtirez votre projet en vous appuyant sur des actions de formation, de développement et d'encadrement des compétitions. Vous mettrez également en avant les différents indicateurs de réussites de vos actions et vous établirez de plus, un budget prévisionnel pour l'ensemble de votre projet.
- MODALITE : Présentation orale d'un dossier préparé par le candidat
- NOTE : sur 20
- DUREE : 10 minutes maximum